

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 98

présenté par
MM. Bataille, Dosé, Dumont, Brottes, Le Déaut, Ducout, Habib
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les INB est remplacé par une contribution basée sur deux réacteurs de type N4.